

**COMPTE RENDU
ASSEMBLEE GENERALE DU 12 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le 12 octobre à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Etaient présents :

Artenay : M. GUDIN Pascal ; M. VAURY François	Loigny la Bataille : M. ROGER Pascal
Baigneaux : Mme PEILLON Chantal	Orgères en Beauce : M. HUDEBINE Roger ; M. LEGOURD Frédéric
Bazoches les Hautes : M. PEIGNE Marcel	Patay : Mme ROZIER Isabelle ; Mme SEVESTRE Michelle
Bougy lez Neuville : Mme MAROIS Isabelle ; M. PATY Gérard	Poupry : Mme SANTOS AFONSO Nadine
Boulay les Barres : M. PIEDALLU Maurice ; Mme LAMY Brigitte	Ruan : M. VANNIER Didier ; Mlle SEVIN Pauline
Bricy : M. AUBERT Dominique ; M. PICAULT Frédéric	Saint Lyé la Forêt : Mme BEAUD'HUY Nicole ; Mme LAUNAY Monique
Chevilly : M. TEXIER Bernard ; M. JOLLIET Hubert	Santilly : M. LACHAUME J-Paul ; M. MOREAU Richard
Coinces : M. DELLA Monica ; M. HURAUULT J-Claude	Sougy : M. POURADIER Serge
Cormainville : M. SICOT Laurent	St Sigismond : Mme SALLE Josette
Courbehaye : Mme MEYER Patricia ; Mme DAUVERGNE Angeline	Terminiers : M. PERDEREAU Denis
Dambron : Mme DENIZET Maryvonne	Tillay le Péneux : Mme SEVESTRE Chantal
Fontenay sur Conie : M. DAUBIN Gérard	Tournois : M. DEBREE Bruno ; M. LOUIS Thierry
Gidy : M. PERRON Dominique	Trinay : Mme PECHEUX Karen ; Mme GUIDEZ Monique
Huêtre : M. CHARPENTIER Daniel	Villamblain : M. RYFFELAERE David
La Chapelle Onzerain : Mme LE GALL Fabienne	Villereau : M. RICHARD Jean-Louis

Absents excusés : Neuville aux Bois : M. MACE ; Gémigny : M. CAILLARD ; M. PINSARD

Votants : 44 voix

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9h36.

1. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte-rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. NOUVEAU DELEGUE

Le président informe l'assemblée que M. LLOPIS a été élu délégué titulaire de la commune de Rouvray Ste Croix en remplacement de M. TICOT Jean-Claude, depuis le 27 mai 2016.

3. DEMANDES D'EXONERATION DE LA TEOM 2017

Il s'agit de statuer sur les demandes d'exonération de TEOM 2017 des entreprises qui gèrent par des contrats privés la collecte et le traitement de leurs déchets. Pour mémoire, le SIRTOMRA accorde cette exonération sur présentation d'une preuve de prise en charge des déchets et d'une attestation sur l'honneur que l'entreprise n'utilise aucun service du SIRTOMRA.

La délibération d'exonération doit être prise avant le 15 octobre précédant l'année d'exonération et est valable un an.

L'assemblée prend connaissance des dossiers suivants :

COMMUNE	DEMANDEUR	SITE A EXONERER
ARTENAY	MBLD - 15 Place des Halles BP 199 - 28004 CHARTRES CEDEX	MBLD 20 rue de la Gare 45410 ARTENAY
	SCI AREFIM 28 rue Buirette 51100 REIMS	XPO LOGISTICS ZAC DU MOULIN 45410 ARTENAY
	Transports DELCROIX ORLEANS SA ZI 45410 ARTENAY	Transports DELCROIX ORLEANS SA ZI 45410 ARTENAY
	SIRTOMRA 6 rue Félix Desnoyers 45170 NEUVILLE AUX BOIS	DECHETTERIE ARTENAY Route de Neuville aux Bois 45410 ARTENAY
CERCOTTES	SCI TIE 1230 rue de la Chaise 45520 CERCOTTES	MECA CONCEPT 45 Locaux Industrielles 1230 rue de la Chaise 45520 CERCOTTES
	SCI ORGEST 35 chemin des Alluets 78240 CHAMBOURCY	SCI ORGEST 105 RN20 45520 CERCOTTES
	SCI DU 9 RN 20 9 RN 20 45520 CERCOTTES	BOUCHER TRANSPORT 9 RN 20 45520 CERCOTTES
	SCI PAF 320 rue Passe Debout 45770 SARAN	Locaux Derichebourg 1167 rue de la Chaise 45520 CERCOTTES
CHEVILLY	ARCHIVAGE CONCEPT 6 rue des Guettes ZAC des Varennes - 45140 INGRE	ARCHIVAGE CONCEPT 7 & 9 rue du Château d'Eau 45520 CHEVILLY
	MARTIN ENVIRONNEMENT 494 rue de la Croix Briquet 45520 CHEVILLY	MARTIN ENVIRONNEMENT 494 rue de la Croix Briquet 45520 CHEVILLY
COINCES	SARL LEGRAND - MENAINVILLE 28140 TILLAY LE PENEUX	SARL LEGRAND RD836 - LIGNEROLLES 45310 COINCES
GIDY	SA TOTAL MARKETING SERVICES DEPARTEMENT FISCAL SERVICE IDL 24 CRS MICHELET LA DEFENSE 10 92069 PARIS DEFENSE CEDEX	ARGEDIS Relais TOTAL DE Retrève Aire d'Autoroute A10 Saran-Gidy 45520 GIDY
NEUVILLE AUX BOIS	SARL THIERRY PERCHE 3 rue des Selliers 45170 NEUVILLE AUX BOIS	SARL THIERRY PERCHE 3 rue des Selliers 45170 NEUVILLE AUX BOIS
	Quincaillerie MAUPU 3 rue Mail Est 45170 Neuville aux Bois	Quincaillerie MAUPU 3 rue Mail Est 45170 Neuville aux Bois
	SCI DE NEUVILLE Bois de Coulvieux 45140 BUCY ST LYPHARD	BURBAN PALETTES RECYCLAGE SAS 16 impasse de la Cassinière 45170 Neuville aux Bois
	SCI DE NEUVILLE AUX BOIS 5 rue de la Chaubardière 45170 NEUVILLE	NORMACADRE 5 rue de la Chaubardière 45170 NEUVILLE
	SAS DESHAYES-NEUVILLE 23 rue de Monfort 45170 Neuville aux Bois	SUPER U 23 rue de Monfort 45170 Neuville aux Bois
	SOGEFIMUR 29 Boulevard HAUSSMANN 75009 PARIS FM LOGISITIC Corporate - Rue de l'Europe 57300 PHALSBOURG Cédex	FM LOGISTIC Rue du Point du Jour 45170 NEUVILLE AUX BOIS
	SCI PATFAN 12 rue Guérin Houdas 45170 NEUVILLE AUX BOIS	MALECOT 24 avenue de Verdun 45170 NEUVILLE AUX BOIS

NEUVILLE AUX BOIS	FONCIERE CHABRIERES 11 ALLEE DES MOUSQUETAIRES PARC DE TREVILLE 91078 BONDOUFLE	INTERMARCHE et Bistrot du Marché 63 rue de St-Germain 45170 NEUVILLE AUX BOIS
	SIRTOMRA 6 rue Félix Desnoyers 45170 NEUVILLE AUX BOIS	DECHETTERIE DE NEUVILLE AUX BOIS ROUTE DE MONTIGNY 45170 NEUVILLE AUX BOIS
LION EN BEAUCE	SARL "LION EN BEAUCE" 10 Grande Rue 45410 LION EN BEAUCE	SARL "LA BELLE DE LION" 10 Grande Rue 45410 LION EN BEAUCE
ORGERES EN BEAUCE	MBLD - 15 Place des Halles BP 199 - 28004 CHARTRES CEDEX	MBLD - 8 rue de la Gare 28140 ORGERES EN BEAUCE
	SCEAL - 15 Place des Halles 28004 CHARTRES CEDEX	SCEAL - PARCELLE 148A 28140 ORGERES EN BEAUCE
	SIRTOMRA 6 rue Félix Desnoyers 45170 NEUVILLE AUX BOIS	DECHETTERIE D'ORGERES EN BEAUCE ZONE D'ACTIVITE 28140 ORGERES EN BEAUCE
PATAY	SIRTOMRA 6 rue Félix Desnoyers 45170 NEUVILLE AUX BOIS	DECHETTERIE DE PATAY ROUTE DE GUILLONVILLE 45310 PATAY
POUPRY	SIGMA7 30 bis rue Sainte-Hélène 69287 Lyon Cedex02	XPO SUPPLY CHAIN Zone Interdépartementale d'Artenay Poupri Secteur Villeneuve 28140 POURPY
	STEF TSA Rhône Alpes Siège social ZAC de Chesnes Nord 124 rue de Brisson 38290 SATOLAS et BONCE	STEF Zone Activité d'Artenay 28140 POUPRY
SOUGY	SIRTOMRA 6 rue Félix Desnoyers 45170 NEUVILLE AUX BOIS	ANCIEN QUAI DE TRANSFERT Lieu dit "Le Trou aux Lièvres" ROUTE DE PATAY SOUGY
SAINT PERAVY LA COLOMBE	SARL BP LEGRAND 21 rue d'Orléans 45310 ST PERAVY LA COLOMBE	SARL BP LEGRAND 21 rue d'Orléans 45310 ST PERAVY LA COLOMBE
TOURNOISIS	SARL TERRIER RICHARD Sorency - 45310 TOURNOISIS	SARL TERRIER RICHARD Sorency - 45310 TOURNOISIS

L'assemblée, vus les dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI et les critères d'exonération et après en avoir délibérée, à l'unanimité (44 voix)

- Exonère les entreprises citées ci-dessus de la TEOM pour l'année 2017
- Rappelle que seules les entreprises sont exonérées et précise que les logements liés à ces entreprises ne peuvent pas être exonérés,
- Rappelle que cette délibération est annuelle et qu'une nouvelle demande avec pièces justificatives doit être présentée spontanément par l'entreprise avant le 1^{er} octobre pour l'année suivante (dernier délai légal de délibération : 15 octobre)

4. MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE IFSE-CIA

De nouvelles dispositions législatives imposent d'instaurer un nouveau régime qui tend à valoriser principalement l'exercice des fonctions via la création d'une indemnité spéciale, versée mensuellement. Par principe, celle-ci est exclusive de tout autre régime indemnitaire de même nature. Ce nouveau régime remplace l'IAT, l'IEMP et l'IFTS.

L'IFSE repose sur deux axes :

- La formalisation précise de critères professionnels,
- De la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Vient s'ajouter un complément indemnitaire annuel versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions.

Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps ou statut d'emploi sont réparties au sein de groupe des critères professionnels.

Le président propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et le complément indemnitaire, de fixer les groupes de fonctions et de retenir les montants annuels minimum et maximum.

Après avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité (44 voix) de retenir les groupes suivants :

- Rédacteurs et Techniciens (maximum annuel 17 480€)
- Adjoints administratif et Adjoints technique (maximum annuel 12 150€)

5. PROTECTION ET PREVOYANCE SANTE

Le président rappelle la mise en place en octobre 2013 de la protection sociale complémentaire au titre d'un contrat « Labellisé » et propose à l'assemblée générale la révision de la participation financière.

Sur avis du bureau, le président suggère de passer la participation financière mensuelle de 20€.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité (44 voix),

- Adopte la proposition du Président qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017

6. MARCHE D'EXPLOITATION DES DECHETTERIES

Le président rappelle l'objet du marché et le déroulement de la procédure. Il signale que 4 entreprises ont déposé une offre, que tous les dossiers de candidatures étaient conformes. Ainsi les 4 offres ont été examinées et classées par le bureau OPTAE en mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 6 octobre a pris connaissance du classement qui s'appuie sur les critères suivants : Valeur Technique 50%, prix 40%, valeur environnementale 10% avec engagement du candidat sur un prix plancher de reprise des ferrailles au cours du marché ainsi qu'un délai (en heures) proposé par l'entreprise pour réaliser les enlèvements.

L'assemblée décide de suivre le classement de la CAO et d'attribuer le marché à la société VEOLIA-SOCCOIM, classée 1^{ère}, pour la tranche ferme et la prestation supplémentaire n°2 (doublement de gardiennage à certaines périodes). Marché conclu pour 5 ans avec un démarrage au 1^{er} mars 2017 renouvelable deux fois par an.

A périmètre constant, l'incidence financière est quasi-nulle sur la tranche ferme du marché.

7. POINT SUR L'AIDE AUX COMMUNES SINISTREES

Le président dresse un bilan suite à la mise en place de bennes dans les communes sinistrées par les inondations, en application de la délibération n°2016-15 du 17 juin 2016.

COMMUNES	Nombre de rotations	Tonnages collectés	Coûts du transport TTC pour les communes	Coût du traitement TTC pour le SIRTOMRA	Coût TOTAL
CERCOTTES	21	84,46	8 166,37 €	28 759,13 €	36 925,50 €
GIDY	32	182,76			
COINCES	3	14,74			
ST LYE LA FORET	3	14,36			

8. AFFAIRES DIVERSES

COLLECTE DES HUILES MOTEUR ET HUILES DE FRITURE

- Collecte des huiles moteur :

Le nouvel arrêté relatif aux conditions de ramassage des huiles moteur a pour objet de supprimer la gratuité de la prestation d'enlèvement. Il convient donc de signer un avenant au marché d'exploitation des déchetteries afin d'assurer la continuité du service.

- Collecte des huiles de friture :

Suite aux difficultés récurrentes de collectes des huiles de friture par l'actuel prestataire, le syndicat a souscrit une convention avec un nouveau prestataire. Le nouveau collecteur QUATRA met à disposition des bornes à huiles plus adaptées pour l'utilisateur.

De plus, dès la demande de collecte des huiles, le prestataire s'engage à intervenir dans un délai de 48h.

Enfin, une participation financière est versée au syndicat de l'ordre de 0,15€ le kg.

TRAVAUX EN DECHETTERIES

- Travaux réalisés :

- Clôture : Patay, Neuville aux bois et Artenay
- Gouttière de l'abri : Neuville aux bois
- Mise en place « d'égout'huile » au pied des bacs à huiles moteur en lieu et place des cuvettes de rétention débordantes par temps de pluie.

- Projets de travaux :

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour la réalisation d'abris pour les déchetteries de Patay, Artenay et Orgères en Beauce.

Un nouveau modèle de garde-corps (type « table ») permettant de poser les sacs avant vidage pour les bennes à végétaux est à l'étude.

COMMUNICATION

- Bilan opération « Portes ouvertes Bégéval »

- Une quarantaine de personnes du territoire du SIRTOMRA sont venues visiter le site. Elles ont toutes manifesté un grand intérêt.

- Prêt des totems de tri

- Les totems de tri ont été prêtés 13 fois durant l'été, à l'occasion de fêtes de village, de brocantes, de kermesses et d'événements sportifs en divers points du territoire.

- Les animations à venir :

- Des interventions de l'ambassadeur du tri dans les écoles.
- Encadrement d'opérations « Nettoyons la nature »
- Des visites sur le site Bégéval.
- La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.
- Réalisation d'un nouveau guide du tri dans le cadre des actions subventionnées par « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

- Panneaux Photovoltaïques :
 - Le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le terrain de l'ancienne décharge de Sougy suit son cours. Un certificat d'urbanisme a été déposé par la société QUADRAN qui prévoit une installation d'une puissance de 2,5 MW exclusivement sur l'emprise de la zone classée N du PLU de Sougy. L'étude écologique (faune, flore) du projet a été réalisée.
La société QUADRAN pourrait candidater à l'appel à projets de l'Etat d'ici février 2017.
Si elle en était lauréate, l'exploitation du site pourrait débuter au 1^{er} semestre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 10h53.